

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170003

SEANCE PUBLIQUE DU 10 FEVRIER 2017

Date de convocation : 6 février 2017

Date d'affichage : 13/02/2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 17

Vote : 17
Pour : 17
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 10 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 février 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Philippe BIGOTEAU, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECart, Brigitte ETCHEVERRY, Annie UHALDEBORDE, Dominique VIGIER.

Ont donné pouvoir : _

Absentes excusées : Sophie DELETTRE, Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Michel LAHORGUE.

**Objet : Autorisation donnée au Maire pour signer
une convention de prise en charge du coût des
travaux d'alimentation électrique du bassin de
régulation des eaux usées « Pétripaule » par le
syndicat URA**

Le Maire explique que suite à la mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un bassin de régulation des eaux usées au lieu-dit « Pétripaule », sur demande exclusive du syndicat URA, il convient de raccorder ce bassin à l'alimentation électrique, ce qui nécessite une extension électrique souterraine.

Le remboursement du coût de ces travaux a été acté par délibération du Comité syndical URA du 22 décembre 2016.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer la convention, déterminant les modalités de prise en charge du coût des travaux par le syndicat URA.

Le Conseil Municipal,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention déterminant les modalités de prise en charge du coût des travaux par le syndicat URA.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Paul BAUDRY.

*Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 13/02/2017.*